

Conseil Municipal du 08/09/2021

Présents: P.Burrelier, E.Ballandraud, M.Rousseau, E.Chatelon, E.Villard, P.Heitz, V.Carrey, E.Rapaud, B.Laffont

Excusés: M.Bribi (pouvoir à M.Rousseau), H.Marcon (pouvoir à E.Chatelon)

Secrétaire: B.Laffont

1) Approbation du compte-rendu du conseil du 21 juillet 2021.

La question de l'attribution de l'appartement situé au-dessus de l'école a été traitée en questions diverses alors que c'est un sujet important. Puisque le conseil n'était pas au complet, tout le monde n'a pas pu se positionner.

Pour les prochaines réunions, il est demandé à ce que, dans la mesure du possible, les questions diverses soient clairement inscrites à l'ordre du jour.

Néanmoins, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Proposition d'achat de la parcelle boisée AM 228 à La Pouyat.

Il s'agit de la parcelle qui vient d'être déboisée (coupe rase) au-dessus de Tête Noire (1.33 ha). Le propriétaire souhaite la vendre. Puisqu'elle est contiguë aux communaux, la commune se positionne pour l'acquérir. Le Conseil vote à l'unanimité pour entamer la négociation en vue de l'acquisition éventuelle de cette parcelle.

3) Délibération relative au parc éolien de Vanosc sur l'utilisation du chemin rural de Célerié à Joanabel et de la voie communale N° 6 (Route de la Faye) pour les besoins de la future exploitation du parc éolien.

En résumé, la convention stipule que la commune autorise la société EDPR ou toute autre entreprise qu'elle aura mandatée, à utiliser le chemin et la route cités ci-dessus afin de mener à bien la construction des 5 éoliennes projetées. Cela confère à l'entreprise un droit de passage et d'enfouissement des câbles qui transporteront l'électricité.

En échange, la commune recevra de la part de la société une indemnisation de 9 000 € / an. Aussi, la société s'engage à remettre en état les voies d'accès si toutefois des dommages avaient été constatés suite au passage des engins.

Les discussions du Conseil amènent à préciser que la remise en état se fera en accord avec les prescriptions de la commune. Des remarques soulèvent une éventuelle augmentation du trafic tout au long de l'année. Ce ne devrait pas être le cas car une fois les éoliennes construites, l'entretien nécessite peu de matériel.

La délibération est soumise au vote: **6 pour** et **5 abstentions** → délibération adoptée.

4) Programme ONF de coupes en forêt communale exercices 2022 et 2023

L'ONF gère les forêts de la commune et propose un programme de coupes à la Faye pour les deux prochaines années:

2022: parcelle A-a (3 ha). Coupe rase conséquence de chablis et dépérissement

2023: parcelle A (2,9 ha), parcelle B (2 ha), parcelle C (1,5 ha). Coupes d'amélioration sylvicole.

Le Maire précise que sur la parcelle A-a les épicéas sont malades et perdent de la valeur. Le réchauffement climatique et les sécheresses successives les font dépérir, le champignon Phomes les parasitent en pied et les scolytes, insectes coléoptères xylophages, les font mourir. L'objectif de la coupe sanitaire est de remplacer ce peuplement malade monospécifique par un peuplement diversifié (biodiversité) avec des essences de feuillus et de résineux plus adaptés au réchauffement climatique : châtaigniers, érables divers, tilleuls, hêtres, chênes pédonculés, alisiers, douglas, mélèzes.

Des panneaux explicatifs seront installés au départ des pistes de ski, décrivant les problèmes sanitaires et le programme de replantation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Décision modificative n° 2 du budget communal

La mairie constate des dépassements en dépenses et en crédit par rapport au prévisionnel. Plusieurs lignes du budget sont à modifier. Elles concernent notamment le carburant, la cantine, les frais de voirie ou encore les indemnités des élus. Des précisions sont demandées quant à ces modifications. La délibération est reportée à un conseil ultérieur.

6) Décision modificative n° 1 du budget eau et assainissement

Ci-dessous les lignes du budget concernées.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : Etudes et recherches		390,00 €
D 626 : Frais postaux et de télécommun..		5,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		395,00 €
R 7011 : Eau		395,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		395,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Délibération pour la révision du loyer de l'appartement de l'école

Des compteurs de chaleur sont installés sur le départ des réseaux de chauffage du bâtiment de l'école. Les dépenses de chauffage et eau chaude de l'école et de l'appartement ont été étudiées par le service SAGE du SIEL. Il en ressort que 70 % du coût est imputé à l'école et 30 % à l'appartement.

Après comparaison des loyers d'appartement équivalents sur Burdignes et environs, il est proposé de fixer le loyer à 380 € net de chauffage et de facturer le chauffage réellement consommé au locataire de l'appartement.

La délibération est votée à l'unanimité.

8) Modification de la Régie Garderie Périscolaire système de facturation

Aujourd'hui, la facturation de la garderie fonctionne avec un système de tickets. Pour un souci de praticité, il est proposé de la facturer au mois (comme la cantine).

Si possible, il est demandé que cette facture soit regroupée avec celle de la cantine.

Ce changement sera mis en place au 1^{er} octobre 2021.

Délibération votée à l'unanimité.

9) La délibération sur les travaux concernant les réseaux amenant au hangar communal est reportée.

10) Questions diverses

a- Christine Awesso n'est pas satisfaite de ses horaires de travail à l'école. Des propositions de sa part ainsi que de la part de la mairie sont à l'étude. Il est rappelé qu'en fin d'année dernière, il lui avait été accordé, ainsi qu'à Annie Guilbaud, 15 minutes supplémentaires par jour pour faire face à la surcharge de travail. Cela devrait faciliter l'organisation du travail journalier. Le Conseil demande à ce que ces horaires soient testés sur une plus longue durée avant de décider d'un éventuel changement.

b- Après le refus de la commune, O Box prospecte chez les particuliers pour installer une nouvelle antenne sur le secteur tête noire.

c- Une demande des habitants de Montpénant de refaire les marches du lavoir est arrivée en mairie. Il est vrai que certaines pierres bougent dangereusement. Mickaël s'occupe du chantier de rénovation.

d- Le sol de la cantine de l'école est très difficile à nettoyer, il serait pertinent de la changer. Mathieu Rousseau s'occupe de chercher un artisan pour la pose d'un linoléum.

e- Des habitants se demandent si les après-midi cartes vont reprendre. Sujet à débattre lors de la prochaine réunion du CCAS le 30 septembre.

f- Goudronnage du chemin de la Ronche: que prend en charge la commune ? à rediscuter.

g- Station d'épuration: pas de subvention de l'agence de l'eau. Nouvelles pistes à creuser auprès des élus départementaux et de la Préfecture.

Prochain Conseil le 22/09/2021 à 19h30.